



**Compte rendu du Comité Social d'Administration Académique (CSA) de l'académie de Reims
Du mardi 16 janvier 2024 au rectorat (Reims)**

Membre de l'administration du Rectorat de Reims présent.e.s

M. le Recteur Vincent STANEK absent
Mme Valérie PINSET, secrétaire générale
M. Cyrille BOURGERY, Secrétaire Générale d'Académie Adjoint DRH
Messieurs et mesdames les DASEN

Représentant.e.s de la Fédération Unsa Education Grand Est académie de Reims présent.e.s

Arnaud MEILHAN, SRAA UNSA Education Reims
Jean-Michel ALAVOINE, SE-UNSA Reims
Mickaël ADAMKIEWICZ, SA A&I UNSA Reims
Lydie DUPAS, SNPDEN UNSA Reims
Sylvie GANTHIER, SE-UNSA Reims

Ordre du jour

- Point 1** : Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2023 (pour avis)
Point 2 : Modification des lignes directrices de gestion (LDG) mobilité (pour consultation)
Point 3 : Préparation de la rentrée scolaire 2024 (pour examen)
- Mesures de rentrée en emplois – personnels ATSS et encadrement
- Répartition des emplois du 1er degré
- Répartition des emplois du 2nd degré
- Carte des formations : voie générale et technologique
- Carte des dispositifs ULIS
Point 4 : Rémunération des formateurs (pour examen)
Point 5 : Questions diverses.

Secrétaire adjoint de séance : SGEN



**Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation
au CSAA du 16 janvier 2024**

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, l'Unsa-éducation vous souhaite et souhaite à tous les personnels de notre académie, une bonne année 2024. Nous faisons le vœu de changements nécessaires et indispensables, concertés, qui amélioreraient la qualité de vie au travail, rendant plus efficace ce dernier, améliorant de fait le service public d'éducation.

Malheureusement l'année 2024 débute bien mal avec des actes de violence au lycée Joliot Curie de Reims.

L'Unsa-Éducation s'associe au désarroi, à la crainte voire à la peur des collègues qui doivent faire face à ce nouvel épisode de violence dans un établissement scolaire.

Ce genre d'évènement ne devrait pas se produire. Force est de constater que l'École n'est que le reflet de notre société ou la violence et sa dissémination via les réseaux sociaux se généralise. Il est loin le temps où l'École était un sanctuaire et ses personnels respectés par les élèves et leurs parents. Voilà où on en est après de trop nombreuses années de dénigrement de l'École par le monde médiatico-politique. Sans une vraie politique volontariste de réhabilitation de l'image de l'École dans notre société, on peut craindre que le climat scolaire se dégrade encore plus, mettant en danger les personnels et impactant toujours plus les apprentissages des élèves.

Cela pose aussi la question du manque criant d'adultes dans nombre d'établissements scolaires.

Venons-en maintenant aux sujets à l'ordre du jour de notre CSA.

Et en premier lieu, les lignes directrices de gestion mobilité, ou plus précisément les LDG des enseignants du 2nd degré, des CPE et PsyEN.

L'Unsa-éducation réitère sa demande de groupes de travail préalables pour tous les personnels. Le dialogue social ne peut-être, à nos yeux, une information descendante, suivie d'un temps de questions/réponses en CSA, souvent trop rapide et qui ne modifiera en rien le projet de départ, ni une concertation qu'avec certains types de personnels.

Nous examinerons ensuite les mesures de rentrée en emplois, leurs répartitions et la carte des formations et dispositifs ULIS.

Notre ancien Ministre, nouveau premier Ministre, nous annonçait « Noël avant l'heure », oui, mais pour qui ?

Pas pour les enseignants du premier degré qui perdent 90 postes l'année prochaine, ni pour ceux du second degré qui voient leurs dotations inchangées. Cela ne permettra pas d'organiser sereinement les nouveaux dispositifs annoncés par notre Ministre sortant.

Que dire de la suppression des 4 personnels de laboratoire et administratifs en EPLE, ou des 3 postes des personnels des services académiques ? Nous ne cessons de le dire, ces personnels sont en surcharge de travail constante, dues aux réductions d'emplois, dues à cette surcharge même qui les rend malades ! Ces mesures sont dangereuses pour la santé de ces personnels qui sont si importants à la bonne marche de notre service public. De nombreux problèmes, qui visent d'ailleurs à être en augmentation, d'encadrement des élèves se sont faits jour cette année.

Nous demandions un recrutement de CPE beaucoup plus conséquent, résultat : moins deux.

Les personnels de direction, dont la surcharge de travail ne cesse d'augmenter perdent eux aussi un poste.

Enfin, nous ne pouvons pas nous réjouir de la stabilité des emplois d'infirmiers, de médecins et assistants de service social. Ces trois catégories de personnels sont en sous-effectif criant, ce qui entraîne, encore une fois, du mal-être au travail.

Pour résumer, cette carte scolaire n'est absolument pas en adéquation avec les ambitions du ministère. Les annonces de « Noël avant l'heure » résonnent comme une provocation de plus, envers les personnels. Parions que cela ne va pas rendre nos métiers plus attractifs.

Nous déplorons que le premier Ministre use des mêmes méthodes pour sa ministre de l'éducation nationale, que pour nos services.

Madame Oudéa-Castéra, déjà en charge du ministère des sports des jeux olympiques et paralympiques, voit sa charge de travail "légèrement" augmentée avec l'attribution d'un nouveau portefeuille, celui de l'Éducation nationale et Jeunesse et sports. Le Ministre Attal, resté cinq mois à la tête de notre ministère, a brillé par son dynamisme en matière d'annonces et de changements, ressortant de vieux souvenirs jaunés, ou ses a priori fanés car n'ayant jamais lui-même usé les bancs de l'École publique...

Il laisse à sa remplaçante un travail de mise en œuvre monstrueux auquel s'ajoutera le dossier de la mise en place des jeux olympiques. Une tâche a priori impossible, le burnout guette notre nouvelle ministre... mais pas qu'elle !

Dans notre ministère, il en va de même, dès qu'un emploi reste vacant, son travail est distribué à ses collègues. On empile les missions, pensant qu'un collègue peut prendre en charge ces tâches supplémentaires, sans réaliser que le système met ainsi en péril la santé des personnels.

Notre nouvelle Ministre, prend comme prétexte, le manque de remplacement pour expliquer son choix de mettre ses enfants dans une école privée.

Nous déplorons depuis bien des années, les différentes cartes scolaires négatives, qui poussent les rectorats et les DSDEN à réduire son nombre d'agents remplaçant pour éviter d'augmenter trop le nombre d'élèves par classe. Il est bien facile d'utiliser les éléments de langage, pour faire croire à l'opinion que tout va bien. Il est moins facile de faire le bilan d'année de politiques axées sur la réduction des déficits publics en prenant comme variable les fonctionnaires.

Nous renouvelons encore une fois notre souhait que la carte scolaire soit en adéquation avec les ambitions de l'éducation nationale. Nous renouvelons aussi notre souhait que les ministres arrêtent leurs bavardages médiatiques, leurs annonces sans concertation préalable avec les élus des personnels et surtout qu'ils et elles soutiennent leurs

personnels, les reconnaissent comme des professionnels, qui sans leur zèle, verraient le système éducation national s'écrouler.

Madame la Secrétaire générale rejoint les vœux souhaités pour l'Ecole. Le rectorat est attentif au recrutement des personnels. Ce n'est pas une question de moyens mais de ressources humaines. Monsieur le Recteur a fortement condamné l'acte de violence au LP Joliot Curie. L'école est un sanctuaire pour les élèves et dans l'ensemble les parents respectent les enseignants. L'an prochain, il y aura un GT préalable pour tous les corps dans le cadre des LDG.

UNSA : promesse d'un GT déjà faite l'an dernier. Un sanctuaire pour les élèves, non de moins en moins, il suffit de regarder les registres du CHSCT où on déplore les agressions des élèves vis-à-vis de leurs AESH, des parents vis-à-vis des enseignants. Quand l'UNSA fait son baromètre des métiers, les collègues répondent qu'ils aiment leur métier mais ils ne conseilleraient pas leur métier à un proche. 30 % disent qu'ils envisagent de quitter l'Education Nationale.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2023 (pour avis) : reporté au prochain CSA

Point 2 : Modification des lignes directrices de gestion (LDG) mobilité (pour consultation)

Elles concernent les personnels enseignants, CPE, Psy-EN dans le cadre du mouvement intra 2024.

- **Bonifications liées à la situation familiale** : disparition de la bonification de 100 points par enfant et de points de séparation dans le cadre d'une mutation simultanée

- **Bonifications liées au handicap ou à une situation médicale ou sociale grave** : ajouts « appréciés après avis du médecin du travail » et « Sans restriction liée au type d'établissement »

- **Bonifications liées à l'éducation prioritaire** : 500 points sur REP + en vœu 1 : ajout « La bonification est attribuée aux vœux de rang 1 (vœu obligatoire) et de rangs consécutifs portant sur des établissements REP + après avis favorable de la commission académique prononcé pour 3 ans (sauf cas particuliers) »

- **Bonifications liées à une mesure de carte scolaire** : disparition de la bonification pour la disparition d'une ZR (cela ne se produit pas dans l'académie)

- **Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel** : suppression des 105 points pour l'échelon spécial car il devient le 5^e échelon de la classe exceptionnelle ; pour **les TZR nouveauté : + 20 points par tranche de 4 ans dans la même zone de remplacement (plafonné à 80 points) vœux : TOUS** ; pour les réintégrations : maintien des 500 pts uniquement en ce qui concerne les réintégrations à l'issue d'un CLD. Modification : octroi de 150 points pour les réintégrations à l'issue d'une disponibilité, d'un détachement, d'une affectation sur un emploi fonctionnel ou d'une affectation en etb privé sous contrat. Suppression des 1000 points ; **Enseignants titulaires du 2CA-SH ou du CAPPEI : la bonification de 80 points passe à 150 points sur un vœu ETB comportant une ULIS ou SEGPA de la même option que leur certificat.**

Concernant la modification de la bonification sur la réintégration : diminution car il s'agit d'un choix de carrière personnel.

Concernant la nouvelle bonification pour les ZR : il s'agit de les favoriser pour qu'ils obtiennent plus rapidement un poste fixe.

Attention, certaines modifications ne pourront être mise en œuvre qu'en 2025. Cela dépend du logiciel.

VOTE : POUR

Point 3 : Préparation de la rentrée scolaire 2024 (pour examen)

- Mesures de rentrée en emplois – personnels ATSS et encadrement

- Répartition des emplois du 1er degré

- Répartition des emplois du 2nd degré

- Carte des formations : voie générale et technologique

- Carte des dispositifs ULIS

Madame la SG : Budget augmenté de 3.9 milliards d'euros malgré un contexte de baisse démographique (- 83 000 élèves au plan national, -500 000 entre 2023 et 2027) avec un maintien de l'emploi (pour moitié maintenu) pour améliorer les taux d'encadrement, une augmentation des emplois liée aux AESH. L'allocation des moyens pour les collèges est confiée par le Recteur aux DASEN : nouvelle mesure organisationnelle.

Répartition des emplois du PREMIER DEGRE (pour avis)

- 515 élèves pour les Ardennes,

- 526 pour l'Aube,

- 793 pour la Marne et

- 277 pour la Haute-Marne

soit 2011 élèves en moins (-1663 en 2023 et -1969 en 2022).

Soit des taux d'encadrement parmi les plus favorables selon le Rectorat : à la rentrée 2023, l'académie de Reims présente un P/E de 6,55. (6.60 en 2023, 6.52 en 2022).

Evolution de la répartition des emplois :

Retrait de postes 1^{er} degré = -90 ETP contre -58 ETP en 2023

- 28 dans les Ardennes

- 17 dans l'Aube

- 26 dans la Marne

- 19 dans la Haute-Marne

Avis de l'UNSA : Tout va bien car notre taux d'encadrement s'améliore ! le P/E s'améliore mais cela n'est qu'une donnée chiffrée. Ce que l'on voit tous les jours ce sont les difficultés des collègues pour faire classe, difficultés qui vont en s'aggravant. Les élèves de 2024 ne sont pas les mêmes qu'en 2010 ou en 2015. Nécessité de faire un travail bien plus individuel qu'auparavant. Enseigner aujourd'hui à 22 élèves est plus compliqué qu'enseigner à 25 élèves il y a 10 ans. C'est ce que le ministère ne voit pas ! Il ne faut pas oublier aussi notre territoire rural avec des classes à plusieurs niveaux. Les collègues vont encore avoir l'impression que cette fameuse priorité au primaire n'est pas du tout perceptible. La disparition de postes va aussi empêcher d'abonder les besoins en remplacement.

Répartition des emplois du SECOND DEGRE (pour avis)

Baisse des effectifs pour la rentrée 2024 de 468 élèves contre - 598 élèves en 2023 = La variation d'emplois de - 32 ETP est compensée par un schéma d'emplois complémentaire de + 32 ETP.

Donc il s'agit bien de la suppression de 32 postes et parallèlement il y aura un recrutement de + 32 postes mais qui ne seront pas forcément pourvus !

Les DGH arriveront vendredi 19 janvier dans les établissements

- **dans les collèges** : Délégation d'enveloppes départementales dans le cadre de l'instauration d'une plateforme académique de gestion des moyens de collège
- Prise en compte de la réforme du choc des savoirs et notamment des groupes de niveaux en mathématiques et en français dans le calcul de la dotation des établissements
- Maintien des indicateurs de gestion des années précédentes
- Equité dans l'allocation des dotations spécifiques afin de mieux accompagner les établissements dans la mise en œuvre des priorités nationales et académiques
- Dispositifs inclusifs (nouveau, sans que l'on ait de détails sur ce que cela recouvre)

- **Dans les lycées et lycées professionnels** - Prise en compte de la réforme du choc des savoirs et notamment des nouvelles grilles horaires pour la voie professionnelle - Maintien des indicateurs de gestion en lycée (36 élèves sur l'ensemble des niveaux) et en LP (variable selon les spécificités des spécialités) - Maintien de l'accompagnement des lycées aux structures les plus resserrées : 4 heures de dotation complémentaire pour les lycées disposant de 3 divisions ou moins en 1ère générale et 6 heures de dotation complémentaire pour les lycées disposant de 4 divisions ou moins en terminale générale - Maintien de la dotation équité en lycée et lycée professionnel = intégration des nouvelles grilles dans les LP.

Mesures de rentrée en emplois AUTRES PERSONNELS (pour information)

- suppression de 4 postes de personnels de laboratoire et administratifs en EPLE (déjà 4 en 2023)
- suppression d'un poste de personnels de direction : poste d'adjoint sur le collège de Villers Semeuse
- pas de mesure chez les Psy-EN
- suppression de 3 postes de personnels administratifs en services académiques au niveau de la région Grand-Est (déjà 3 en 2023)
- suppression de 2 postes de CPE (dans le cadre des 1000 postes en plus, l'académie a eu 4 postes pour l'accompagnement aux établissements sur le harcèlement et non pas des postes CPE : postes en cours de recrutement depuis début janvier de 0.5 dans la Marne, de 0.5 dans l'Aube, de 1 dans les Ardennes, 1 dans la Haute-Marne et 1 académique)
- pas de mesure de poste d'infirmier
- pas de mesure pour les emplois d'assistants de service social, de médecins

Avis de l'UNSA : on déplore encore une fois la perte de ces emplois dans un contexte déjà de suppressions depuis des années. L'état de santé de nos collègues se dégrade constamment. Nous avons l'impression de toujours répéter les mêmes choses. On observe la fuite en avant des collègues et des arrêts de plus en plus nombreux sur de longues périodes. (voir notre déclaration)

Carte des formations

- Voie générale et technologique : **ouverture** d'une section S2TMD (théâtre) au lycée Jean-Jaurès
- Carte des enseignements de spécialité en LEGT (pour avis) : **fermeture** à Chrestien de Troyes en LLCE anglais **ouvertures** à Herriot et à Chagall en LLCE Espagnol
- Carte des enseignements optionnels en 2nde GT : transformation lycée Vauban de Givet avec une **fermeture** en Santé et social et une **ouverture** en Sciences et laboratoire, **ouverture** à François 1^{er} en Arts – Théâtre, **fermeture** à Charles De Gaulle en Sciences et laboratoire.

Autres dispositifs (ULIS, UPE2A) : pas de modification en ULIS, **ouvertures** de classes à horaires aménagés à Beurnonville à Troyes d'une classe patrimoine, d'une CHA Théâtre au collège Le Noyer Marchand de Romilly, d'une CHA Danse à Jean Monnet à Epernay, **ouvertures** d'une Section internationale en Espagnol au collège Les Jacobins et au lycée C. Claudel d'une section Baccalauréat français international (BFI) en Espagnol en classe de seconde. Développement de l'école inclusive dans l'Aube toutefois.

Point 4 : Rémunération des formateurs (pour examen)

Le programme académique de formation (1800 modules de formation à l'intention de l'ensemble des personnels de l'académie) fait appel massivement à des personnels ayant des compétences de formateur dont la quasi-totalité sont rémunérés sous la forme de vacances pour ce qui concerne les enseignants du second degré, les CPE et les ATSS. Le ministre a demandé que les formations des enseignants du second degré se déploient progressivement hors du temps de face à face élèves. La pause méridienne, le soir, le mercredi mais également lors des heures bleues et lors des petites vacances. D'où une proposition d'harmonisation des rémunérations (avec une reconnaissance pour ceux qui s'investissent durant les petites vacances). Ce n'est pas une augmentation mais une harmonisation au sein de la grande région !

Intervenants	Rémunération actuelle	Proposition nouvelle rémunération
Enseignants, IATSS, encadrement	41 euros de l'heure 56 euros de l'heure (agregés)	42 euros de l'heure - Suppression des 56 euros de l'heure pour les agrégés nouveaux formateurs à partir de la rentrée 2024 uniformisation des indemnisations quel que soit le statut
Maîtres de conférences et ou conférenciers extérieurs	56 euros de l'heure	60 euros de l'heure
Professeurs d'université, de chaire supérieure	76 euros de l'heure	75 euros de l'heure
Formation en présence et/ou à distance – sensibilisation et initiation PSC1	50 euros de l'heure	50 euros de l'heure
Congés scolaires : Formation en présence et/ou à distance y compris préparation aux concours/ examens ou certifications professionnels, tous formateurs confondus	Pour le moment, en attente de décision.	75 euros de l'heure : proposition de tarif uniformisé pour les trois académies

Point 5 : Questions diverses

Nous avons abordé la situation du lycée Joliot Curie où les conditions de travail restent très compliquées à cause du manque d'AED, certes un poste a été créé mais il y a des absences non remplacées.

Madame la SG précise qu'il y a un problème de recrutement. Des mesures vont être mise en place pour faciliter les recrutements et fidéliser les contractuels. Pour le moment, le Rectorat est dans l'accompagnement des personnels.

Nous avons posé les questions suivantes :

1. Depuis cette année, les seuls personnels qui ne peuvent pas être rémunérés par l'enveloppe devoirs faits sont les personnels de laboratoire. Est-ce qu'un autre moyen a été mis en place afin de rémunérer les personnels qui exercent des missions supplémentaires en plus de leur temps de travail à la demande du chef d'établissement ? **Non aucun autre dispositif de rémunération.**

2. Pourriez-vous nous indiquer le nombre de contractuels en poste dans les laboratoires ? **9 actuellement (1 dans le 08, 5 dans le 10 dont un en CDI, 1 dans le 51 et 2 dans le 52)**

3. Prévoyez-vous une ouverture de concours pour les postes non pourvus depuis plusieurs années d'ATRF2 ou ATRFP1 ? **Non. Des agents contractuels actuellement accompagnés. Pas de besoin.**

4. Pour le prochain groupe de travail sur le régime indemnitaire des ITRF, serait-il possible d'avoir un vrai groupe de travail afin d'échanger, réaliser un travail constructif et non une réunion d'information où tout est déjà décidé ? **Parfois, des GT sont organisés alors qu'il n'y a aucune marge de manœuvre et donc pas de discussion. Donc GT si des marges de manœuvre uniquement.**

5. Télétravail : quelle organisation ? **Pour son application aux EPLE, présentation en CSAA du 4 juin, communication aux établissements avec en amont le 21 ou 22 mai un GT.**

UNSA : plusieurs autres services attendent cette mise en place, pas uniquement les EPLE.

Autres questions abordées :

- Quand sera versée la part variable REP+ ? **Chaque DASEN doit établir selon les critères une classification des écoles et des collèges car la part modulable est contingentée. Puis une harmonisation académique. Calendrier trop tardif pour cette année encore mais pour l'année 2024- 2025, un calendrier différent en mai juin classification puis une harmonisation en juillet et une mise en paiement en août. Pour ceux qui n'ont pas encore touché leur part, ce sera pour février. Indemnité déjà versée pour les médecins, personnels infirmiers. Sur le second degré, plus de 600 personnes concernées et pour le premier degré, près de 600 agents aussi. En gros 1400 / 1500 agents concernés par la prime REP+ dans toute l'académie et tous corps.**

UNSA : on voit que ce n'est pas encore liquidé pour l'ensemble des collègues. Plus cela est tardif, plus cela est compliqué de retrouver les collègues. Une difficulté réelle pour les services. Nous espérons que le calendrier soit respecté car les paies sont prévues un mois et demi à l'avance. Peut-être avancer le calendrier à avril.

- Des médecins refusent de déclarer un CITIS avec l'argument que l'EN ne règle la consultation qu'avec un retard trop important. De fait, de nombreux accidents de service passent en congé maladie ordinaire contre le droit des personnels. Comment organiser administrativement une meilleure réponse pour rendre ce droit plus effectif ? **Le département de l'Aube est particulièrement concerné mais des cas aussi sur la Marne car entre-autre, le conseil médical a beaucoup de retard. Action de formation auprès des agents des services car la réglementation a beaucoup évolué. Pas de diminution du nombre de CITIS. Grande vigilance. Besoin aussi d'une formation auprès des chefs d'établissement.**